



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusée** : Mme AYÇAGUER Elorri

**A été nommée comme secrétaire de séance** : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 07 mars 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

### **DECISION N°7 : ADMISSIONS EN NON VALEUR** **BUDGET PRINCIPAL** *(Nomenclature 7.1)*

Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'après avoir effectué toutes les diligences pour recouvrer certains produits locaux, Monsieur le receveur municipal a transmis un état des créances irrécouvrables à la commune. Il appartient au Conseil de se prononcer sur leur admission en non-valeur.

Les créances sont listées dans le tableau ci-dessous :

Objet	Références	Exercice	Montant
Cantine	T-1295	2022	3.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>3.00 €</b>

Il invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **DECIDE** d'admettre en non valeur les titres de recettes ci-dessus pour un montant total de 3.00 €.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits en dépense de fonctionnement (compte 6541) au budget de l'exercice en cours de la commune.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour  
extrait certifié conforme

OSSES, le 21 mars 2025  
Le Maire,  
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 24/03/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 24/03/2025